Le procureur de la République dresse le procès-verbal de décès. Mr Saint-Germain est avec lui.

Une vive émotion règne en ville.

Dernière lettre

Oran, 30 mai. — Le procureur général a recueilli, dans la cellule de Mme Weiss, une lettre écrite par la condamnée et portant sur son enveloppe cette inscription : *Pour être remise à mon fils quand il aura quinze ans.*

Dans la prison

Oran, 30 mai. — Le procureur général accompagné des médecins est à la prison depuis une heure de l'après-midi. De nombreux curieux stationnent devant la porte. Le parquet veut absolument découvrir comment la suicidée s'est procuré le poison. L'opinion publique pense que le dernier acte du drame est joué, l'enquête prolongeant une émotion malsaine et inutile.

M. Saint-Germain accompagnant le parquet disait qu'il est temps de baisser le rideau.

Le cadavre de Jeanne Danilott est resté sur le lit, il est revêtu d'un peignoir noir et d'un drap cachet par un autre drap. Sur le côté du lit pendunt mais très longue aux doigts effilés.

La tête est entourée d'une abondante chevelure défaite ; elle semble dormir, quoique le visage soit tuméfié.

Une sœur et des prisonnières autour du lit, pleurent.

Le parquet fait rechercher deux femmes galantes, amies de Jeanne et venues pour l'aider le après son empoisonnement, qui leur paraissait certain. Il espère qu'elles pourront donner des renseignements utiles.

Les absentes ne sont pas encore fixées, mais la déposition du cadavre commencant vers trois heures, elles ne pourront pas être beaucoup retardées.

Le personnel de la prison est très inquiet, chacun a peur d'être rendu responsable.

A l'audience

Le directeur très sympathique, reconnu très actif, affirme avoir fait enlever le mouchoir de la condamnée quand elle est rentrée de la Cour d'assises après sa condamnation.

Il se peut que le mouchoir renfermant le poison fut obtenu en jouissant de Jeanne le jour de la première audience.

Elle aura laissé ce mouchoir à une co-détenue le jour de la seconde audience. Après l'enlèvement des effets et la visite corporelle elle aurait reçu le mouchoir de la co-détenue. A la première audience, l'accusée ne savait pas si son mari viendrait témoigner. L'avoat l'avait cachée à la prévenue.

Quand M. Weiss parut à l'audience, Jeanne prit le mouchoir, parut chercher quelque chose dedans. M. de Saint-Germain se tourna vers elle, lui demanda : « Que cherchez-vous donc ? » Elle répondit : « Je ne cherche rien. »

Détail typique : Pendant que le mari attendait dans la salle des témoins, appuyé contre la persienne fermée donnant sur la rue, il entendit un passant dire : Je viens de voir l'accusée, si elle est acquittée et si son mari ne la reprend pas, j'en ferai ma maîtresse, si elle y consent.

M. Weiss devint très pâle et s'éloigna de la fenêtre.

Les racontars

Le bruit court que M. Roques ne serait pas mort et aurait obtenu par corruption des pièces établissant son décès.

Ce bruit est évidemment faux. Le suicide a été constaté par l'ambassade, mais les imaginations montées acceptent facilement tout raconter.

Il est impossible d'obtenir des renseignements à la prison qui est sévèrement fermée, mais il est certain qu'on y reçu des motifs très propres à assurer la conservation du cadavre.

L'autopsie aura lieu dans la soirée ou la nuit.

On affirme que le mouchoir portait des initiales autres que celles de la morte. On dit aussi que les lettres reconstituées contiendraient des révélations graves.

Le bruit court aussi, il mérite confirmation que Mme Weiss était enceinte.

Le but de l'autopsie serait d'éclaircir ce point.

Ce bruit expliquerait la sévère consigne interdisant l'entrée de la prison.

Comment le poison a été introduit

Paris, 30 mai. — Suivant le *Soir*, la co-détenue aurait fait des révélations graves au procureur au sujet d'une personne ayant fourni le poison qui, caché dans un coin du mouchoir était enveloppé dans un papier à cigarette.

Quand elle l'eut absorbé, la condamnée constatant une violente amertume, s'écria : « On m'a trompée, c'est de la quinine » mais quand elle ressentit les mouvements tétaniques, elle se reprit et dit : « On ne m'a pas trompée, je suis bien heureuse. »

LES SAUTERELLES A ALGER

Alger, 30 mai. — Les habitants d'Alger assistent à un spectacle nouveau, au moins pour la plupart, car ce cas ne s'est pas produit depuis 1866 ; des sauterelles volent en tourbillonnant au-dessus de la ville en masses très denses qui s'élèvent à perte de vue. L'effet produit est assez exaltement celui d'une neige dorée. Les terrasses et les cours des maisons en ont reçu une certaine quantité. Les indigènes et les enfants leur font la chasse et en tuent un certain nombre.

Faits Divers Télégraphiques

UNE MAISON SCROULÉE. — Cinq victimes. — Grenoble, 30 mai. — Ce matin une maison s'est écroulée à Saint-Marcellin.

Cinq personnes sont ensevelies sous les décombres.

On craint de ne retrouver que des cadavres.

Grenoble, 30 mai. — La maison qui s'est écroulée était occupée par M. Ageron, cantonnier, sa femme et ses trois enfants en bas âge.

Un bâtiment mitoyen s'est effondré quelques minutes après, ensevelissant le locataire et un ouvrier charpentier qui étayait la maison d'Ageron.

Le sous-préfet, le parquet, la gendarmerie sont sur les lieux. La population est consternée. On travaille fiévreusement au déblaiement.

Grenoble, 30 mai. — On a retiré ce soir, les époux Ageron, grièvement blessés.

On désespère de retirer vivantes les autres victimes.

LES AVEUX DUN ASSASSIN. — Tours, 30 mai. — Le nommé Loudais, boucher, arrêté sous l'inculpation d'assassinat sur les époux Delhomais propriétaires, trouvés morts dans leur maison à Tourlaqueville le 3 mars, a fait des aveux complets au juge d'instruction de Locle ; il a avoué que le vol était le mobile du crime.

CAPTURE D'UN ASSASSIN ÉVADÉ. — Thiers, 30 mai. — Le bruit court que Jacques Fleury, assassin de l'huissier Pintrand, lorsque il s'évada de Thiers, a été arrêté à Nevers et ramené à Thiers avec des complices arrêtés avec lui.

Nouvelles Étrangères

Crise Financière à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 30 mai. — Il règne une grande agitation, presque une panique à la Bourse aujourd'hui.

L'or a avancé de trente points.

La situation politique inspire de l'anxiété à la suite de la déclaration de M. Zapata au Congrès, que le dernier révolte de Cordoba formait une partie du programme d'un complot général tendant à bouleverser la République. Tout est calme.

Buenos-Ayres, 30 mai. — A la suite d'une hausse excessive sur la prime de l'or, la Bourse, hier, a été terminée au milieu d'une grande agitation.

On craint que la situation n'occasionne des sinistres financiers.

Voleurs d'enfants
ET FAISEURS DE DIVORCE

Le petit Paul confronté avec ses ravisseurs

Margis, le secrétaire de Souffrain, a été également arrêté ; tous les individus compromis dans *cette monstrueuse affaire*, ne tarderont pas à aller les rejoindre au Dépôt.

Une très émouvante confrontation a eu lieu hier, après-midi, dans le cabinet de M. le juge d'instruction Boulet. Le petit Paul L... a été mis en présence de Maurice Souffrain, ce dernier a fait les aveux les plus complets relativement à l'enlèvement de la rue Logelbach. En apprenant l'arrivée de M. L... à Lausanne, arrivée dont il avait été informé par un fonctionnaire parisien, Souffrain s'était empressé de faire venir l'enfant et la mère. Le trio s'était rendu à Lucerne, puis à Turin, pour revenir bientôt en France où il séjourna à Lyon, puis à Bordeaux.

Le petit Paul L... en était arrivé à considérer Souffrain comme son père et l'appelait familièrement « Papa Nico », diminutif de Maurice.

Le couple et l'enfant revinrent alors à Paris. Se voyant perdu, Souffrain engagea sa maîtresse à restituer le petit Paul à son père. Un beau matin, l'enfant, qui mené par sa mère au bout de la rue Logelbach : Mme L... lui dit : voir le bois là ? Eh bien ! attend : » Je entrerai chez le concierge de cette maison et tu lui diras de le mener chez ton père. » On convint aisément la joie de M. L... en voyant entrer son enfant.

— Je vais donc pouvoir coucher dans un lit s'écria le petit Paul.

En effet, depuis le 28 mars dernier, date de l'arrivée de M. L... à Lausanne, jusqu'à son retour rue Logelbach, l'enfant avait vécu en chemin de fer, avec sa mère et Souffrain. En un mois et demi, les fugitifs avaient passé successivement par Berne, Lucerne, Lyon, Marseille, Turin, Rome, Milan, pour revenir à Lyon et à Bordeaux, comme nous l'avons déjà dit.

Précieux auxiliaire

Margis a été écroué dans la soirée à Mazas. Cet individu était depuis cinq ans environ au service de Souffrain, qui lui donnait comme appointements fixes cent cinquante francs par mois, plus un taxi pour cent sur les affaires auxquelles il prendrait. Le carnet de Souffrain, qui a été saisi à Lausanne, contient les indications des rendez-vous donnés à Margis, rendez-vous qui avaient lieu chaque jour à des endroits différents. Détails curieux : Souffrain se trouvait tous les matins, à heure fixe, dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare, et constamment sous un nouveau déguisement.

Souffrain avait trouvé comme protecteur un chef de bureau très influent du service de la Sûreté générale et Margis, son secrétaire, avait été très chaleureusement recommandé à M. X..., commissaire spécial d'une grande gare de Paris.

Dans le cabinet du juge d'instruction. Ainsi Decourcy, l'ancienne bonne de M. L..., a été énergiquement avoir reçu de l'argent de Souffrain pour coopérer à l'enlèvement du petit Paul. Margis a avoué les faits qui lui sont reprochés par la prévention, mais il en a rejeté la responsabilité sur Souffrain. Le cocher Fleury, qui a reçu cinq cents francs de Mme L... après l'enlèvement du petit Paul, a soutenu qu'il ignorait complètement pour quels motifs exacts on lui avait demandé son concours.

Outre les individus, hommes et femmes, ordinairement à sa solde, Souffrain employait encore une foule d'auxiliaires qui lui rendaient de très grands services. C'est ainsi qu'il faisait surveiller les maris ou les femmes sontre lesquels il se proposait d'opérer, par des mendiants qu'il embauchait, à cet effet, à Levallois-Perret.

Les joueurs d'orgue, les chanteurs de cours lui servaient à entretenir des relations suivies avec les domestiques, et c'est également par eux qu'il se tenait au courant des faits et gestes de ses futures victimes. Enfin, Souffrain se servait pour sa correspondance, et suivant les circonstances, du papier à lettre à tête d'une foule d'administrations publiques, principalement du papier à lettre de la préfecture de police, du ministère de l'intérieur, et quelquefois, dans des cas graves, de la Chambre des députés.

Les dossiers de Souffrain

Les papiers saisis à Lausanne, dans la propriété louée par Souffrain sous le nom de Dubiage, ne sont pas encore parvenus au juge d'instruction de Paris, bien que la commission rogatoire envoyée par lui aux autorités suisses soit en date du 2 avril. Nous aurons un jour l'occasion de raconter les difficultés de toute nature suscitées par différentes personnes pour que les papiers de Souffrain ne soient pas remis à la justice française. D'autres arrestations sont imminentes.

Dernière heure

Condamnation à mort

Dijon, 30 mai. — La Cour d'assises de la Côte-d'Or a condamné à mort Fichet, commerçant d'assumption et de voie qualifiée. Fichet, sur trois assassinats dont il était accusé, a reconnu être l'auteur seulement de l'assassinat commis, à Saulx-le-Duc, sur la veuve Baille, âgée de 76 ans.

IMMENSE INCENDIE

Cherbourg, 30 mai. — Un incendie considérable s'est déclaré dans une scierie et dans des magasins de bois près de la gare.

Les troupes de la marine ont attaqué vigoureusement le feu qui menace de prendre de grandes proportions.

La Catastrophe de Compiègne

Découverte des autres corps

Comme nous l'avons dit, les recherches sont poussées activement dans l'Oise, et vendredi soir à neuf heures, on retrouvait à 8 kilomètres de Pont-Sainte-Maxence, près du pont de la Croix-Saint-Ouen, le cadavre de M. Georges Dubois.

C'est un charretier qui a soulevé le corps, par la corde de halage, d'une péniche. Des pêcheurs, chargés des recherches, se sont empressés de le retirer de l'eau et de le transporter dans une maison voisine, où la famille est allée procéder hier matin à la mise en bière, pour le ramener ensuite à l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Le pantalon de M. Dubois étant complètement mis aux genoux, on en conclut que le corps a dû être violemment emporté par le courant.

Pendant ce temps on amenait le corps de M. Dubois à Compiègne, M. Dailly fils, ramenait sur la rive, à 1 kilomètres du barrage, en aval du bac de Jaux, le corps de M. Maurice Bonnet.

La famille s'est aussitôt transportée audit endroit pour procéder à l'ensevelissement du cadavre, qui a été rapporté ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Au même moment, M. Dailly, père, retrouvait le corps de M. Hulen, le mécanicien, à quinze mètres environ du barrage de Verberie. La face du malheureux était complètement tuméfiée et portait des ecchymoses, ainsi que les bras. Le cadavre flottait entre deux eaux ; il a été mis aussitôt en cercueil par les employés des pompes funèbres.

Enfin, vers midi et demi, l'Ellie rendait sa dernière victime, Mme Toussaint, dont le corps a été retrouvé à deux cents mètres environ du barrage de Verberie, c'est-à-dire à trois lieues de l'endroit où le malheur est arrivé.

Tous les corps seront ramenés ensemble à Lille, où il est probable que les funérailles se feront le même jour.

En attendant ils sont déposés dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Les funérailles de Clincksponr

Ainsi que nous l'avons annoncé hier matin, à huit heures et demie, ont eu lieu, en Belgique à Vaudrée, les funérailles du malheureux Clincksponr, le barreur du *Russel*. Beaucoup de monde y assistait, non-seulement les parents et amis du jeune John, mais aussi des parents des autres victimes.

Après les prières, le cortège s'est mis en route vers l'église de Cantelou où a eu lieu un service solennel au milieu d'une assistance recueillie et sympathique. Sur tout le parcours, les habitants venaient saluer le corps du malheureux Clincksponr se compétit que des amis dans cette commune.

De l'église de Canteleu, la bière a été transporté au cimetière de Lambersart, où Clincksponr avait toujours manifesté le désir d'être enterré.

Une scène déchirante s'est produite au cimetière et on a dû emmener la veuve et la fille du défunt, dont la douleur a profondément ému l'assistance.

UNE FAUSSE NOUVELLE

La *Dépêche*, de Lille, et quelques journaux monarchistes ou boulangistes de Paris ont lancé dans la circulation un canard d'une rare envergure.

Nos confrères annoncent que le ministre de l'intérieur aurait décidé le déplacement de Vel-Durand, préfet du Nord, parce que ce haut fonctionnaire n'aurait pas pris, en ce qui concerne l'usine Clière, à Coudekerque-Branche, les mesures les plus ménagantes que la prudence réclamait en ce qui concerne l'établissement d'une raffinerie de pétrole au centre d'une population industrielle et agglomérée, alors que cette usine aurait dû être soigneusement écartée de toutes les habitations.

« Il est certain, ajoute la *Dépêche* indignée, que l'opinion publique désirera t être renseignée sur les motifs qui ont été assez puissants pour faire changer, en faveur de M. Clère, à la réglementation très stricte habituellement observée en matière d'établissements insalubres et dangereux.

« Il nous paraît probable que l'administration se gardera bien de s'expliquer sur ce point. »

Nous croyons, nous, que l'administration au contraire s'expliquera sur ce point. Toutefois, ce n'est pas pour annoncer cela à notre confrère que nous lui répondons, mais bien pour lui dire que tout reproche porté à faux.

En effet, l'autorisation d'exploiter la raffinerie de pétrole de Coudekerque-Branche a été donnée par arrêté préfectoral en date du 28 août 1889.

Or, à cette date, ce n'était pas M. Vel-Durand qui était préfet du Nord, mais bien M. Saisset-Schneider.

Il faut avoir l'imagination ardente on bien l'esprit d'une partialité remarquable pour amoncelé que M. Constans s'est mis fort en colère, que le conseil des ministres va sans doute se réunir pour révoquer solennellement M. Vel-Durand à cause d'un arrêté pris par son prédécesseur.

La manivelle ? Ma, disait Gibboyer, est l'âme de la polémique.

On connaît ce mot, à la *Dépêche*.

A. L.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

Nous n'avons que peu de choses à dire aujourd'hui sur la grève des rentreurs qui a été annoncée pour lundi.

Y aura-t-il grève ? Nul ne le sait encore.

La chambre syndicale de la corporation invite ses membres à assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui à manche en son local, Grande-Rue, 41.

Les grèves partielles

La situation chez MM. Parent-Lemaire et Fauvarque n'a pas changé.

Ce dernier tissage reste toujours fermé et la Maison Parent-Lemaire sept ouvriers travaillent.

Hier matin, 80 ouvriers sur 150 du tissage à façon de MM. Cauchies ont quitté l'usine sans formuler aucune réclamation précise.

M. Cauchies les a priés d'attendre jusqu'à lundi afin de prendre un arrangement, mais ils ont refusé.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de commissions. — Les troisième et quatrième commissions se réuniront demain lundi à 5 heures 1/2 du soir pour la continuation de l'examen de l'ordre du jour de la dernière séance.

Conseil de révision. — Hier matin, à neuf heures, ont été repris les opérations du conseil de révision pour le canton-ouest de Roubaix y compris Croix et Wasquehal.

Ces opérations ont été présidées par M. Fiscon, vice-président du Conseil de préfecture, assisté de MM. le général Bolsgard, commandant la première subdivision de Lille ; MM. Mérignan, conseiller de préfecture, Charrier, chef de division à la préfecture, Vergerie, sous intendant militaire, Gravis, lieutenant colonel. Les docteurs Blanc et Sockel, médecin-major, MM. Tribondeaux, conseiller général, Vincent, conseiller d'arrondissement, Delalle, maire de Wasquehal, Pisquet maire de Croix, Corbière, lieutenant de gendarmerie, Martin et Horber, commissaires de police.

A onze heures et demie, la revue d'appel des classes 1878, 1882, 1884, 1886 et 1888 a eu lieu sous la Gare, par le général Bolsgard, le lieutenant-colonel Gravis et M. Corbière, lieutenant de gendarmerie.

A midi, un déjeuner très bien servi par le restaurant de l'Univers a réuni dans la grande salle du conseil les autorités citées plus haut ainsi que MM. Julien Lagache, maire, P. Destombes et P. Watine, adjoints, Barroyer, commissaire central, M. Sayet, secrétaire-général de la mairie.

Malgré la pluie, l'animation a été plus grande encore en ville que dans la journée de vendredi et les conscrits n'ont cessé de sillonner les rues principales en chantant des refrains patriotiques.

M. Facon a remis une médaille à M. François Doudin, éclusier au « Noir-Bonnet » (Wasquehal), pour différents actes de courage accomplis par lui, notamment en sauvant au péril de ses jours un enfant qui était tombé dans le canal.

A deux heures, les opérations ont été reprises pour être terminées à quatre heures et quart.

A trois heures et demie, M. Vel-Durand, préfet du Nord est arrivé à Roubaix, il a été reçu à la gare par M. Julien Lagache.

Ces commissions se sont rendus à la mairie ; M. Vel-Durand a décerné les récompenses suivantes, parmi depuis quelques mois au *Journal officiel* et dont nous avons déjà parlé à M. Jean Soudan et à Mme Duvaz, accordées de chacune une médaille d'honneur de 2e classe ; à M. Jules Desmarchelier, un diplôme avec mention honorable.

Le préfet du Nord s'est rendu ensuite à l'Ecole Nationale des Arts Industriels où il a visité les différents locaux.

Le soir, vers 7 heures, M. Julien Lagache, un dîner a réuni toutes les notabilités civiles et militaires qui avaient assisté aux opérations du conseil de révision et quelques autres personnalités roubaisiennes.

*

On peut réclamer au bureau de M. le commissaire central les effets suivants, oubliés par des jeunes gens qui ont passé le conseil de révision :

Une chemise blanche, trois flanelles, une casquette, plusieurs paires de chaussettes, des cravates et des ceintures.

Comité lainier. — Voici la lettre que M. Louis Cordonnier a adressé à M. des Rotours, député du Nord.

Roubaix, le 28 mai 1891.

Monsieur le Député,

Dans le discours que vous avez prononcé à la Chambre, dans la séance du 22 mai 1891, vous avez invoqué en faveur du drawback le témoignage de *l'Association de l'industrie française* représentée, avez-vous ajouté, par « les membres les plus indépendants et les plus qualifiés » de l'industrie ; enfin, parmi les signataires de la déclaration que vous avez portée à la tribune, vous avez fait figurer MM. Laurent, de la chambre de commerce de Tourcoing et Rosent, de la Chambre de commerce de Roubaix.

Il ne nous est pas venu un seul instant la pensée de discuter aucune des individualités adhérentes à la déclaration collective produite par vous, mais je dois vous faire observer qu'aucun membre de la chambre de commerce de Roubaix ne parle le nom qui figure parmi les signataires de la chambre de commerce de Tourcoing et de Roubaix ont, à l'unanimité, renouvelé à l'occasion de la discussion actuelle leurs constantes protestations sur la question de la suppression de la prime, soit contre le drawback et l'admission temporaire.

Pour ce qui est du groupe dont vous avez invoqué le témoignage, il soutient comme il l'entend ses vues spéciales et ses intérêts particuliers, mais, sans vouloir en aucune façon préjuger ce qu'il pourrait faire lors de l'exercice du mandat qui lui a été confié, nous pouvons et nous devons affirmer que ses délibérations n'engagent que lui-même et non pas « l'industrie française » dont les trois branches principales, la laine, la soie et les peaux, professent une opinion diamétralement et énergiquement opposée à la sienne en ce qui touche le droit sur la matière première et le drawback.

Veuillez agréer, Monsieur le *député*, l'assurance de ma haute considération.

La président du comité lainier de Roubaix,

Louis CORDONNIER

CONCOURS HIPPIQUE

Première journée

La pluie, qui était tombée abondamment dans la matinée, a cessé vers deux heures après-midi et le soleil s'est montré sur le hippodrome.

La matinée fut assez belle, quoique bien pâle d'abord, a bien voulu égayer de ses rayons la première journée du concours hippique.

Vers quatre heures, la chaleur était devenue étouffante.

Le public était relativement peu nombreux dans la pelse de Barbieux, mais c'était un public choisi, composé de hauts personnages plus riches familles de Roubaix et Tourcoing.

Depuis l'année dernière la piste a subi quelques améliorations de très bon goût. Des pelouses d'un très bon aspect ont été disposées de telle façon que le coup-d'œil est superbe.

Le jury était ainsi composé : MM. Mayeur, d'Estaintot, président ; Le Bouvier, de Lille, de Cambrai ; de Valroger, de Lille, Henri Bossut, de Roubaix ; capitaine Le Villain et Capreaux.

Les courses n'ont commencé qu'à 2 heures. En voici les résultats :

Prix de classes pour chevaux de 2 et 3 ans, nés et élevés dans le département du Nord.

1er prix, *Bijou*, à M. Piat-Pluvet, 2e *Bravo*, à M. Ed. Ribesancourt, 3e *Ce n'est que ça*, à M. Albert-Vignole, 4e *Perle*, à M. Paul Alex, 5e *Mademoiselle*, à M. Anatole Corman, 6e *Fanny*, à M. Ribesancourt, 7e *John Day*, à M. A. Corman, 8e *Duchesse*, à M. Ribesancourt, 9e *Ce n'est pas Rouquefour*, à M. A. Corman et *Major*, à M. Piat-Pluvet, 10e *Rose*, à M. J.-B. Deroubaix, 11e *Clotilde*, en même, 12e *Jacqueline*, à M. Delaby et *Rayon d'Or*, à M. A. Corman, 13e *Bettina*, à M. Corman.

Non placés : *Marmotte*, à M. Jouveneaux-Bailleul, *Brisée*, à M. J.-B. Montaigne et *Merline*, à M. J. Deroubaix.

Concours de chevaux de selle. — 1er prix, un objet d'art, *Floridor*, à M. Jules Dassonville, 2e un objet d'art, *Mademoiselle*, à M. Auguste Pouillier, 3e une médaille d'argent, *Brillant*, à M. Edmond Tourynck, 4e une médaille d'argent, *Cœur de Lion*, à M. Edmond Pouillier, 5e un ruban de ruban, *Printemps*, à M. Carlos Florin, *Champion*, à M. Edmond Pouillier, 6e un ruban, *Ribesancourt*, *Lady Gwendoline*, à M. Eugène Grau, et *Lutine*, à M. Lion Carrois.

Concours de chevaux d'officiers. — 1er prix, un objet d'art, *Warrior*, à M. Auguste Carrois, 2e un objet d'art *Général*, à M. Eugène Grau, 3e une médaille d'argent, *Mademoiselle*, à M. Ed. Ribesancourt, 4e une médaille d'argent, *Diesolo*, à M. V. Fé, monté par Devisée, 5e une médaille d'argent, *Nigrasse*, à M. Alexandre Spoelle, 6e un ruban de ruban, *Paddy*, à M. Ed. Ribesancourt.

Cette dernière course, qui a clôturé la journée à 7 heures, a été une des plus intéressantes.

L'exposition de voitures a été beaucoup visitée, dans l'après-midi ; elle le sera certainement plus encore aujourd'hui.

Aujourd'hui concours d'attelages et chevaux, courses au galop, sauts d'obstacles, officiers, gentlemen.

Mauvais sujets. — Vendredi après-midi, deux jeunes filles Mesdemoiselles Lucie et Clémence Vanhoute demeurant rue du Moulin passaient rue de Sébastopol lorsqu'elles furent assaillies par trois mauvais garçons qui, sans aucun motif, les insultèrent, les frappèrent et déchirèrent leurs vêtements.

Ce scandale occasionna un rassemblement de plus de trois cents personnes que la police, qui avait été prévenue, aussitôt eut bientôt dispersé.

Quant aux agresseurs ils se trouvaient dans un estaminet voisin ; c'est là que les agents les prévinrent qu'un procès-verbal avait été dressé contre eux.

Mais ils comptaient qui étaient en train de fêter le conseil de révision se nommant Charles D..., demeurant rue de Davay, son fils Jules D..., âgé de 21 ans et Henri V... demeurant rue Lacroix.

Voleurs qui promettent. — Vendredi après-midi, plusieurs personnes rapportèrent au bureau de M. le commissaire de police du 3e arrondissement des porte-monnaie et une superbe pipe qui avaient été trouvés dans des bidons dans une cour commune ; les voisins déclarèrent aussitôt que ces objets étaient le produit d'un vol, et que le coupable n'était autre qu'un jeune garnement de treize à quatorze ans qui avait escaladé le mur à une jeune homme de quinze ans, pour une modique somme d'un sou.

L'enquête habilement menée par M. Vancoisenode fit découvrir un complice nommé France.

Interrogés ils voulurent rejeter l'un sur l'autre le coupable. Le premier dit qu'il avait vu par avoir que Caudde avait volé six porte-monnaie en nacre dans la vitrine de M. Carpart, marchand de couronnes, rue de Lannoy, et que la pipe avait été cachée n'en prit 4 sous ces voisines en disant que c'était l'enfant de celle-ci qui avait blessé le sien. Des paroles en passa aux arguments frappants, si bien que l'une des belligérantes, qui tenait un *sceau à la main*, en frappa l'autre d'un coup assez violent derrière l'oreille.

Le garde-champêtre du quartier fit une enquête pour établir les responsabilités, mais voilà-t-il pas qu'hier soir, les deux voisines sont venues au poste demander à M. le commissaire de police de leur servir d'arbitre.

La battue aurait été *contente* de s'arranger moyennant une indemnité.

Inutile d'ajouter que M. le commissaire leur a déclaré qu'il n'avait pas à entrer dans le règlement d'une semblable question.

Dépôt d'immondices. — Une contravention a été dressée à la charge de la dame Pauline Delforterie, rue Neuve-de-Roubaix, pour dépôt d'immondices sur la voie publique.

Trois contre une. — *J.-B. L...*, 36 ans, rattacheur à la Pierre-Blanc, avait une dent contre sa femme à laquelle il l'a vu, dit-il, sœur du mari, Sidonie, 17 ans et sa mère Pauline D., 52 ans, ménagère, se mirent de la partie et exercèrent des violences sur la femme L...

Résultat : triple contravention pour violences légère et rassemblement, contre le mari *la belle-sœur et la belle-mère*.

Bureau de bienfaisance. — Les marchands-bouchers, qui ont l'intention de désireux de traiter par marché enregistré, pour fournitures à faire en 1891 aux assistés de l'Administration charitable, sont invités à adresser leur demande par écrit avant vendredi 5 juin, à la commission administrative du bureau de bienfaisance, rue Nottonale, 122 bis.

Conditions imposées : 1° Les commissionnaires devront être de nationalité française, établis et domiciliés à Tourcoing.

Scène de pillage à Linselles. — *Un des auteurs noyé.* — Hier après-midi vers une heures et demie, deux individus, deux sujets belges, Cyrille Vandevenne et Alexandre Soulez, tous deux ouvriers agricoles, le premier chez M. Wadsor, le second chez M. Desmonts, se rendaient à l'estaminet portant l'enseigne « Au nouveau Cœur Joyeux » située au hameau de Steinberg, chemin du Ballon.

A propos d'une histoire ancienne et des difficultés qu'ils avaient eues, il y a environ trois semaines, avec le fils de la maison, à la suite desquelles ils avaient été condamnés, Vandevenne, à un mois de prison et Soulez à six jours de la même peine — ce dernier ayant profité de la loi Béranger — nos deux belges mirent tout l'estaminet au pillage : verres, tables, pots, tout fut brisé.

Ils parlaient ensuite en emportant les débris du mobilier et se mirent à boire dans les cabarets voisins.

Sur ces entrefaites, survint le garde-champêtre Ghestem, aussitôt nos deux hommes prirent la fuite dans la direction de Bousbecques et voulurent passer la Lys pour gagner la Belgique. Ils sautèrent pour cela sur des ballons étoilés pour le roulissage du lin. Le ballon sur lequel monta Vandevenne chavira et celui-ci fut noyé. On retira son cadavre de la Lys et on le transporta à Bousbecques. Quant à Soulez, il a été arrêté et sera conduit au parquet de *Lille*.

WATTRELOS

Vol de lapins. — Dans la nuit de jeudi à vendredi des malfaiteurs ont pénétré, après avoir brisé une chaîne en fer que fermait un cadenas, dans une étable appartenant à M. Bourret, garde barrière sur la ligne de Mouscron, au Sapin-Vert. N'ayant découvert qu'une chèvre ils tournèrent leurs regards d'un autre côté. Après avoir brisé une fenêtre ils pénétrèrent dans une autre écurie où il y avait des lapins qu'ils emportèrent.

Le propriétaire Bourret, qui était absent, en rentrant peu de temps après, trouva sur le chemin un sac contenant deux des lapins volés. On a reconnu les traces des pas des deux voleurs ; l'un était muni de souliers ferrés, l'autre devait avoir des pantoufles aux pieds. Deux individus d'allure suspecte ont été vus rôdant autour de cette habitation dans l'après-midi précédent le vol, on suppose que ce sont les auteurs du méfait. Une enquête est ouverte par les soins de M. Renard, commissaire de police.

— Un autre vol de lapins a été commis la même nuit au Sartel par des inconnus. Une petite cage contenant deux lapins a été enlevée dans un clos appartenant à M. Bouchez, garde barrière sur la ligne de Mouscron, au Sapin-Vert. N'ayant découvert qu'une chèvre ils tournèrent leurs regards d'un autre côté. Après avoir brisé une fenêtre ils pénétrèrent dans une autre écurie où il y avait des lapins qu'ils emportèrent.

Le propriétaire Bouchez, qui était absent, en rentrant peu de temps après, trouva sur le chemin un sac contenant deux des lapins volés.

On a reconnu les traces des pas des deux voleurs ; l'un était muni de souliers ferrés, l'autre devait avoir des pantoufles aux pieds. Deux individus d'allure suspecte ont été vus rôdant autour de cette habitation dans l'après-midi précédent le vol, on suppose que ce sont les auteurs du méfait. Une enquête est ouverte par les soins de M. Renard, commissaire de police.

— Un autre vol de lapins a été commis la même nuit au Sartel par des inconnus. Une petite cage contenant deux lapins a été enlevée dans un clos appartenant à M. X..., à cette démolie en partie et un gros lapin destiné à fêter la ducasse a été enlevé.

Ce nouveau vol a été commis à la charge des fraudeurs du quartier.

Bataille entre chiffonniers. — Deux chiffonniers le sieur Debaisieux et la femme Nase, se sont disputés à propos de leur métier, vers 11 h. 1/2 du matin. Le tapage qu'ils ont fait a éveillé et amené tous les habitants du quartier. Ces scènes nocturnes se renouvellent, il est assez fréquemment.

Procès-verbal a été dressé contre ces deux trop bargneux concurrents.

Convocation. — Le Comité Républicain de Wattrel-s se réunira lundi vers huit heures du soir. Ordre du jour : questions diverses et importantes ; visite de M. Bière, conseiller général de Lille.

— Lundi vers 5 heures de l'après-midi, réunion du conseil municipal, 2e session de mai.

Entrepôt d'un nouveau genre. — Dans une maison inhabitée, située vieille Place, M. Delacourtre, propriétaire, a trouvé hier un magnifique lapin vivant.

La police informée va se renseigner afin de savoir si cet animal n'est pas celui volé au Sapin Vert ou celui de Sartel.

Dans la même habitation on a déjà trouvé à différentes reprises des poules et des lapins. C'est sans doute l'entrepôt de la bande de voleurs qui exploitent les environs.

TOURCOING

La réfection des trottoirs. — Il y a quelques mois, l'administration donna des ordres en vue de la réfection générale des trottoirs et bordures dont la majeure partie est en mauvais état.

La mesure était bonne : pendant quelque temps tout semble bien marcher. On voyait travailler à la réfection des trottoirs, mais depuis un ralentissement fâcheux s'est produit, et grand est le nombre des voies à réparer.

A quoi cela tient-il ?

Les rues à classer. — Les habitants de la rue Etienne-Motte qui relie la rue de Gand au quartier Notre-Dame de Lourdes, ont adressé il y a déjà longtemps à la municipalité, une demande de classement de leur rue, et ils seraient heureux que Pon veuille bien prendre leur demande en considération.

En ce qui concerne les rues Vandevenne et Delbecque, à la Malsence, la question soumise au conseil avait été renvoyée à la commission de la voirie. Malheureusement, trois propriétaires refusent d'accepter les conditions que leur imposerait le classement de ces rues, ce qui empêchera la question d'aboutir, à moins toutefois que les autres propriétaires réunis prennent à leur charge au prorata, le surcroît de dépense et s'engagent à ce qu'il ne sera pas apporté d'entraves à l'exécution des travaux.

Il est regrettable de voir certains propriétaires pour une dépense relativement minime empêcher tout un quartier d'être mis en état de viabilité.

A ce propos nous avons appelé l'attention de l'administration sur l'état d'un fossé sans issue qui reçoit les eaux de la Lys Delbecque. Nous croyons savoir que la commission de la voirie va incessamment faire une visite dans ce quartier.

Disparition singulière. — On ne s'entretient dans tout le quartier avoisinant la rue des Carliers, que de la disparition singulière de M. Paul Clément, entrepreneur, dont le vaste chantier de pierres à bâtisses est bien connu.

M. Clément n'a pas été revu depuis mardi matin.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision pour les deux cantons de Tourcoing auront lieu mardi 2 et mercredi 3 juin.

Mardi à 9 heures canton Sud, et mercredi à 8 heures, canton Nord.

Entre voisines. — Vendredi, au Brun-Pain, des jeunes enfants s'amusaient ensemble sur la rue. L'un d'eux avait en main une vrille avec laquelle il se blessa légèrement au visage. Ce petit incident eut pour résultat une dispute en règle des mamans. Celle de l'enfant qui avait crevé l'œil prit à tue-tête ses voisines en disant que c'était l'enfant de celle-ci qui avait blessé le sien. Des paroles en passa aux arguments frappants, si bien que l'une des belligérantes, qui tenait un *sceau à la main*, en frappa l'autre d'un coup assez violent derrière l'oreille.

Le garde-champêtre du quartier fit une enquête pour établir les responsabilités, mais voilà-t-il pas qu'hier soir, les deux voisines sont venues au poste demander à M. le commissaire de police de leur servir d'arbitre.

La battue aurait été *contente* de s'arranger moyennant une indemnité.

Inutile d'ajouter que M. le commissaire leur a déclaré qu'il n'avait pas à entrer dans le règlement d'une semblable question.

Dépôt d'immondices. — Une contravention a été dressée à la charge de la dame Pauline Delforterie, rue Neuve-de-Roubaix, pour dépôt d'immondices sur la voie publique.

Trois contre une. — *J.-B. L...*, 36 ans, rattacheur à la Pierre-Blanc, avait une dent contre sa femme à laquelle il l'a vu, dit-il, sœur du mari, Sidonie, 17 ans et sa mère Pauline D., 52 ans, ménagère, se mirent de la partie et exercèrent des violences sur la femme L...

Résultat : triple contravention pour violences légère et rassemblement, contre le mari *la belle-sœur et la belle-mère*.

Bureau de bienfaisance. — Les marchands-bouchers, qui ont l'intention de désireux de traiter par marché enregistré, pour fournitures à faire en 1891 aux assistés de l'Administration charitable, sont invités à adresser leur demande par écrit avant vendredi 5